



LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Démission du conseiller communal Daniel Perdrizat

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris acte lors de sa séance du lundi 27 juin de la démission pour des raisons d'ordre privé de M. Daniel Perdrizat, Conseiller communal, avec effet au 31 août 2011. Mme Christine Gaillard, première suppléante de la liste PopVertsSol dont est issu le magistrat démissionnaire, succédera à Daniel Perdrizat à compter du 1^{er} septembre 2011. Le Conseil communal lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue au sein de l'exécutif.

Membre du Conseil général de 1996 à 2001, puis élu au Conseil communal de la Ville de Neuchâtel le 6 juin 2004, entré en fonction le 28 juin de la même année, Daniel Perdrizat a dirigé les sections des Services sociaux, de l'Instruction publique ainsi que des Forêts et Domaines jusqu'en 2007. Artisan de la réorganisation des dicastères de l'Administration opérée en 2008, il a assumé, dès le début de la législature 2008-2012, la responsabilité des sections nouvellement dénommées de la Santé et des Affaires sociales ainsi que de la Jeunesse et de l'Intégration.

Président de la Ville de Neuchâtel à deux reprises, durant les années administratives 2006-2007 et 2010-2011, Daniel Perdrizat a eu l'honneur, à ce titre, de prononcer le message de l'Autorité communale lors des festivités marquant l'ouverture du Millénaire de la Ville, le 24 avril dernier.

Durant ses mandats, M. Daniel Perdrizat s'est fortement engagé dans plusieurs domaines touchant notamment à la jeunesse et à la cohésion sociale, à l'exemple notamment de NeuchàToi, d'Anim'action, de l'Observatoire de la sécurité et de la cohésion sociale, de la démocratie locale ainsi qu'au niveau de la construction de l'agglomération comme dans la régionalisation du Centre d'orthophonie ou de l'Ecole obligatoire, projet récemment validé par le Conseil intercommunal de l'ESRN.

Il a en particulier porté avec succès des dossiers tels que la construction du nouveau collège de la Maladière, la rénovation du Collège de la Promenade, l'aménagement d'un centre forestier et de la centrale de chauffage à distance des Ponts-de-Martel, la construction de la halle triple de la Riveraine, le développement des crèches et structures d'accueil parascolaires, le logement pour étudiants, la mise en place d'instances participatives dans la gestion de l'école (Conseil des parents, Conseil des enseignants et Conseil d'établissement scolaire), la création d'un Hôtel des Associations ou encore la modification du statut de l'ancienne clinique dentaire scolaire.

Tout en comprenant les raisons d'ordre privé qui ont justifié sa décision, le Conseil communal tient à remercier sincèrement M. Daniel Perdrizat pour son engagement au

service de la collectivité et à souligner sa loyauté, ses compétences professionnelles et humaines, son sens de l'écoute et du consensus et sa volonté de défendre la cause des plus démunis. Le Conseil communal lui adresse ses vœux pour un avenir serein.

Le Conseil communal a pris ce lundi 27 juin l'arrêté proclamant élue conseillère communale, Mme Christine Gaillard, première suppléante de la liste PopVertsSol issue de l'élection du Conseil communal du 27 avril 2008, avec effet au 1^{er} septembre 2011. Il procédera lors d'une prochaine séance à la répartition des sections et services de l'Administration.

Neuchâtel, le 27 juin 2011

Le Conseil communal

**Renseignements complémentaires : Alain Ribaux, président du Conseil communal,
tél. 032 717 71 01, alain.ribaux@ne.ch**